

# RAPPORT D'ACTIVITES SAGE ARROUX BOURBINCE ANNEE 2012



## RAPPEL SYNTHETIQUE ANNEE 2011

### - PHASES PONCTUELLES

**27 janvier** : Séance plénière de CLE validant les orientations 2011, les règles de fonctionnement, le budget et définissant les commissions thématiques et leurs travaux (étude zones humides et plan de communication)

**Février à septembre** : CT Biodiversité : Elaboration du DCE pour l'étude de « pré-localisation des zones humides »

**Mai à novembre** : CT Communication : Création du logo du SAGE et édition du 1<sup>er</sup> Journal du SAGE

**15 juin** : Arrêté modificatif de composition de la CLE

**Octobre - novembre** : Lancement de l'appel d'offre le 06 octobre 2011. Délai de réception des offres, le 05 novembre. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 21 novembre pour désigner le candidat retenu (4 offres). L'étude se déroulera sur 6 mois.

**13 Décembre 2011** : Séance plénière de CLE actant le rapport d'activités 2011, validant les orientations et le budget 2012, ainsi que les travaux des commissions.

**13 Décembre 2011** : CT Biodiversité : 1<sup>er</sup> comité de pilotage pour le lancement de l'étude des zones humides (méthodologie).

### - PHASES PERENNES

#### **Rédaction de l'élaboration du SAGE**

- Elaboration du document Etat des Lieux

#### **Communication et sensibilisation :**

- Interventions publiques
- Collaboration avec le CPIE sur le projet Tous Acteurs de l'Eau (TAE) : topoguide et journées de concertation « zones humides » ;
- Rédaction d'articles dans la presse locale et les publications spécialisées ;

**Comités de pilotage** : Animation et participations aux comités de pilotage sur les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques associés.

#### **Conventions :**

- Pérennisation du conventionnement rassemblant les différentes EPCI.

## LES ELEMENTS REGLEMENTAIRES

### L'arrêté modificatif de composition de la Commission Locale de l'Eau (arrêté n° 2012235-0011)

*Code de l'Environnement, Art. R212-30 et R212-4*

Cet arrêté portant modification de la composition de la CLE du SAGE Arroux Bourbince a été publié le 17 août 2012. Trois nouveaux représentants du Collège des Elus remplacent trois membres démissionnaires ou en fin de mandat dans leur collectivité respective.

*Si le renouvellement des membres est monnaie courante, leur démission (si elle n'est pas faite de temps), peut s'apparenter à une résultante de la complexité et de l'obscurité de la démarche SAGE. A défaut de « visuel » ou d'« opérationnel », le SAGE mobilise du temps, de la concertation, apporte des confrontations, des interrogations, pour aboutir à un (lointain) document de planification et de réglementation. Ainsi, cette démarche réglementaire dans le mille-feuilles administratif peut amener à un découragement ou à une incompréhension des acteurs de l'eau et donc à leur démission voire, dans le pire des scénarios, à l'abandon du projet. La compréhension de la démarche SAGE est donc primordiale au sein de la CLE afin de rendre notre démarche incontournable auprès des usagers, des riverains et du grand public de notre périmètre d'action.*

### Conventions

Mise en place en 2010 et rassemblant les différentes structures ayant compétence dans la gestion de l'eau, ce conventionnement a permis un élargissement et une cohérence du périmètre d'actions à l'échelle du bassin versant. Il contribue également à une répartition équitable de l'autofinancement.

En fin 2012, le nombre de communes adhérentes au SAGE est de 173 sur les 179 du périmètre (seules les communes de la Communauté de communes de l'Auxois du Sud -21- et la commune de Gourdon -71- apparaissent comme réfractaires à une politique de l'eau participative).

*Les conventions courent jusqu'à fin 2012. La CLE devra répondre de cette échéance par une information et une vulgarisation du SAGE auprès des collectivités (comme opérée en 2009-10) afin de renouveler les partenariats avec les EPCI du périmètre. Si les interventions auprès des collectivités adhérentes pouvaient paraître opportunes, c'est finalement en CLE par le biais de ses représentants que le Président devrait solliciter un renouvellement des conventions. D'une durée d'un an au lieu de trois, la reconduction sera tacite et devra ainsi permettre de reconsidérer le partenariat au vu de la conjoncture et des besoins.*

## LES TRAVAUX DE LA CLE (DE SON BUREAU ET DE SES COMMISSIONS THEMATIQUES)

### L'Etat des Lieux (CLE)

Avec pour objectif final l'élaboration du SAGE par le biais du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et de son Règlement, la CLE doit dans un premier temps rédiger l'Etat des Lieux du territoire.

Dans cet objectif, la CLE a opté pour la rédaction de cet Etat des Lieux en interne.

Depuis l'institution de la CLE, un stagiaire a commencé, en 2010, le recueil des données nécessaires à son avancement.

Cet objectif s'est poursuivi en 2011 et en 2012, avec la participation d'un nouveau stagiaire. Ce dernier a œuvré sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource en eau du territoire (cf. plus bas - CH2).

A ce jour, le document se décline en 6 grandes thématiques ainsi que 2 volets introductifs :

- un préambule reprenant les principaux acteurs et les financements historiques (rédigé),
- un aparté sur l'historique des différentes phases (rédigé),
- CH1 : un cadre géographique & milieu physique (rédigé),
- CH2 : les usages de l'eau (rédigé),
- CH3 : la qualité & quantité de la ressource (en finalisation),
- CH4 : les richesses patrimoniales (rédigé),
- CH5 : les risques (rédigé) et,
- CH6 : les acteurs, compétences, programmes et réglementation (rédigé).

Le document est agrémenté d'une synthèse qui ouvrira sur le diagnostic (prochaine étape). Un atlas cartographique annexant de nombreuses cartes thématiques complétera le travail.

Le document final « Etat des Lieux » devrait se finaliser par la validation du document fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Si pendant toute l'année 2012, les chapitres ont reçu des modifications de la MISEN 71 (AELB + DREAL + DDT 71 + ARS 71), ils apparaissent à ce jour et lors de la prochaine réunion de CLE (en mars 2013) pour la première fois aux représentants de la CLE.

Leur appropriation pour validation est nécessaire. Aussi cette réunion permettra de discuter de certains points pour une validation finale en prochaine CLE.

*Le programme d'orientation 2012 prévoyait une finalisation et une validation en 2012. Cependant, au vu des tâches et des moyens, les délais n'ont pas pu être respectés.*

*Les principales difficultés rencontrées relèvent de la donnée : son échelle mais également son absence ou encore l'hétérogénéité de ses années de production ou de sa méthodologie. D'autres difficultés se sont présentées quant à l'acquisition ou la mise à disposition de certaines données.*

*Concernant le document stricto sensu, la CLE et son Bureau ont opté pour une rédaction en interne. Une relecture (aide à la finalisation du document) a été opérée par une partie des membres (les services de l'Etat uniquement) avant qu'il ne soit présenté à la totalité de ses membres en mars 2013. A cette date, la CLE, Parlement de l'Eau, sera peut être amenée à modifier ou à compléter ce document ; d'où une validation a posteriori en prochaine séance plénière de CLE.*

*L'avancée simultanée des différents programmes d'actions (contrats territoriaux) « en parallèle » du SAGE, ne doit pas freiner à l'écriture de l'état des lieux ou à la collaboration entre acteurs locaux. On peut malgré tout regretter que chaque démarche œuvre à son état des lieux et à son diagnostic, renforçant ainsi l'incompréhension des acteurs locaux sur les besoins et les actions des structures compétentes « eau ». Il conviendra de renforcer la concertation et l'animation entre les porteurs de projets (orientation : « la gouvernance et la restructuration du bassin » - document « programme orientation 2013 ») A contrario, pour le futur diagnostic du SAGE, il faudra s'appuyer sur les diagnostics en cours des structures (SIEAB et SINETA) afin de minimiser les coûts (même si le périmètre de compétence du SAGE est plus étendu).*

*A titre informatif :*

*- la durée moyenne de l'Etat des Lieux est de 2 ans et demi mais cela varie selon la taille du territoire ainsi que les moyens pour opérer (prestation externe / moyens humains et financiers). Le SAGE Arroux Bourbince est dans les temps des moyens qu'il se dote ;*

*- selon la durée de l'élaboration, une actualisation de l'Etat des Lieux sera nécessaire avant la rédaction du PAGD et du Règlement.*

### **L'Etude sur la « pré-localisation des zones humides » (CT Biodiversité)**

Etude obligatoire au vu de la disposition 8D-1 du SDAGE LB, la CLE a délégué ce travail à la Commission Thématique « Biodiversité- Patrimoine associé aux milieux aquatiques », présidée par M. Tondoux.

L'an passée, cette dernière s'est réunie pour valider le cahier des charges (CCTP + RGPS) rédigé par l'animatrice du SAGE alors que le CCAP et l'AE ont été validés par la cellule marché publique de la CUCM, compétente en la matière. La CAO a choisit le bureau d'étude TTI Productions qui a commencé l'étude en janvier 2012.

Le bureau d'étude a eu pour mission la définition des grandes enveloppes de zones humides et leur hiérarchisation selon nos enjeux, nos pressions et les fonctionnalités des zones humides.

La commission thématique « Biodiversité- Patrimoine associé aux milieux aquatiques » s'est réuni à 5 reprises dont 4 fois en 2012 pour le suivi de l'étude.

A ce jour, les rapports sont validés.

La présentation de l'étude par le bureau d'étude se déroulera en séance plénière de CLE en mars 2013. Nous aborderons également la stratégie proposée en CT Biodiversité pour la suite à donner à l'étude.

*Au regard du programme d'orientation 2012, l'étude devait se finaliser plus tôt. La Commission s'est cependant donné davantage de temps afin de réunir les éléments et les avis de tout un chacun dans le but de finaliser cette étude avec les éléments du territoire et nos perspectives locales.*

*Les enjeux relevés de cette étude permettront, d'une part, d'agréments les futures interventions publiques et, d'autre part, d'être déclinés à l'échelle communale (PLU, POS, CC) ou intercommunale (SCOT), en privilégiant la poursuite de la connaissance avec la phase d'inventaires de terrain.*

*Si les structures locales (EPCI à compétence eau et biodiversité, de type syndicat de rivières ou communauté de communes) apparaissent être les prochains interlocuteurs privilégiés à l'échelle locale, ils devront avant tout s'approprier le travail. Leur collaboration au comité de pilotage de l'étude a été nécessaire.*

*Le calendrier de travail de chacune de ces structures peut également apparaître comme un frein à cette déclinaison locale. Les moyens humains, financiers et temps pourraient être les principaux facteurs limitants. Une organisation transversale est à privilégier (orientation : « la gouvernance et la restructuration du bassin » - document « programme orientation 2013 »)*

### **La Communication (CT Communication et CLE)**

Il est nécessaire d'accompagner en continu l'élaboration du SAGE d'une communication pour sensibiliser, informer, mobiliser les acteurs ; et ainsi leur permettre de bien cerner les enjeux, de suivre l'avancement, etc.

Elle s'est régulée en cette année 2012 de diverses manières :

- Journal du SAGE : la CT Communication a élaboré son Journal par le biais d'un éditeur local. Son 1<sup>er</sup> numéro au format classique (un A3 plié) avec un feuillet interne. Sa diffusion (déc. 2011 - jan. 2012) de 2 500 exemplaires a couvert les nombreux destinataires : tous les conseillers municipaux des communes du périmètre, les membres de la CLE, les usagers, l'Etat, les SAGE avoisinants, etc.

En 2012, le Journal prend une nouvelle dimension avec un format (2 A3 pliés) et une collaboration agrandie : CEN, DDT71, AELB, chambre consulaire, animateurs des contrats territoriaux, etc.

Il traite de l'actualité de la CLE et de ses travaux (Etat des Lieux, Etude Zones humides), des contrats territoriaux et des liens avec le SAGE, etc.

- Collaboration SAGE-CPIE : Depuis 2009, l'animateur participe au comité de pilotage et contribue aux actions menées par le CPIE. Cette année a notamment vu la finalisation d'un topoguide pour l'Arroux et l'animation du Forum de l'Eau (consultation du public pour le nouveau SDAGE)

- Interventions publiques, rédaction d'articles (presse locale, journaux spécialisé) et imprimés

*Le calendrier a été respecté, exception faite du Journal qui a vu son édition fin février 2013 pour une diffusion début mars 2013. L'ampleur prise par le journal (contenu) et la multiplicité des rédacteurs ont amené à ce retard non conséquent.*

*Incontournable et indissociable de notre démarche, son animation a été pérenne mais conséquente en temps et a vu les autres démarches prioritaires se ralentir.*

### **Les orientations pour 2013**

Suite à sa réunion de Bureau datée du 24 octobre 2012, la CLE se réunit le 12 mars à Montceau les Mines pour voter son budget, valider ses orientations pour 2013 (objectifs principaux : finalisation de l'Etat Initial et démarrage du Diagnostic).

A noter, le point d'interrogation sur les financements : si le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau offre davantage de subvention, la question de la pérennisation des fonds européens (FEDER) se pose, car ni la Région ni les Départements ne remplaceront le complément.

## LES MISSIONS ANNEXES

### Le suivi des actions entreprises sur le périmètre

En même temps que l'écriture de l'Etat Initial, la CLE, par l'intermédiaire de son animateur (en compagnie d'un élu de la CLE), suit **les études** en cours ainsi que les contrats pluriannuels sur le bassin versant de garder une cohérence entre les actions d'aujourd'hui et les futures préconisations de la CLE.

*D'une part, si la présence de l'animateur et d'un membre de la CLE (Président ou Vice-présidents) aux réunions syndicales apparaît incontournable, il en va de même pour les acteurs locaux (élus et animateurs territoriaux) au sein de la CLE.*

*D'autre part, il paraît également nécessaire que les membres de la CLE et son animateur vulgarisent la démarche SAGE auprès de tous, mais c'est également le rôle des structures de terrain de relayer ce message auprès de leur comité et de leurs riverains.*

## **CALENDRIER DE TRAVAIL 2013 PREVISIONNEL (cf. PROGRAMME D'ORIENTATIONS 2013)**

**Année 2013 :** Etat des Lieux : Finalisation et validation  
Diagnostic : CCTP, DCE et CAO pour lancement de l'étude au second semestre  
Etude de « pré-localisation des zones humides » : vulgarisation de l'étude et son usage  
Communication (Journal, interventions, articles, Forum de l'Eau)  
Conventionnement  
Réunions de CLE, de Bureau, de Commissions Thématiques

**Hiver :** Commission Thématique Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques : suivi de l'étude « Pré-localisation des zones humides » : terrains à inventorier, méthodologie pour intégrer des ZH dans les documents d'urbanisme, etc.  
CLE : Vote du budget 2013, Présentation de l'Etat des Lieux et de l'étude zones humides, etc.

**Printemps :** Bureau : validation des modifications de l'Etat des Lieux et préparations de la CLE

**Eté et automne :** Commission Thématique Communication (Edition du 3<sup>ème</sup> numéro du Journal, autres)  
CLE : Validation de l'Etat des Lieux et autres thèmes non définis à ce jour  
Bureau : Elaboration du CCTP du Diagnostic  
CAO : Choix du prestataire pour le Diagnostic

Les documents évoqués dans ce rapport sont téléchargeables sur le site internet :  
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/arroux-bourbince>